

**& FORME, SANTÉ
BIEN-ÊTRE**

EN PARTENARIAT AVEC



IMS

Institut Martiniquais du Sport

**6^{ème} SALON
VIVONS 100% SPORT SANTÉ BIEN-ÊTRE**
A L'INSTITUT MARTINIQUEAIS DU SPORT

Comment préserver sa santé ?

09, 10 MARS 2019
8h - 20h

Entrée gratuite

sur présentation du pass en ligne
WWW.CARAIBEPASS.COM

PROGRAMME COMPLET SUR
WWW.BIEN-ETRE-MARTINIQUE.COM
WWW.CARAIBEPASS.COM

INFOLINE :
0596 60 47 98 / 0696 238 104



Chérie 101.6

MAXXI 107.3 FM - 107.1 FM

COM J'M

**PÔIFORM
ESPACE**

**Bien-être
Martinique**.com
Le bien-être se trouve près de chez vous!



Sommaire

Préambule - Page 3

Le Concept - Page 4/5

10 Grands pôles - Page 6

Plans - Page 7

Contrat d'adhésion - Page 8/9/10/11

Réservation et informations - Page 12

Preamble

Plus de 6 000 visiteurs étaient présents à la dernière édition du salon.

Une très belle épopée

Des journées d'investissement, d'échanges et de satisfaction pour nos protagonistes de la forme et de la santé qui savent conquérir leur public avec des conseils, valoriser leur offre, mettre en avant leur savoir faire.

Si vous n'y étiez pas, ne ratez pas la nouvelle édition !!!

Face au succès des dernières éditions, le salon prochain accueillera les spécialistes du bien-être dans toutes ses formes qui nous mènera inéluctablement à la question :
Comment préserver sa santé ?

B |



Le Concept

| 4

**Ce rendez-vous devenu
incontournable accueillera :
100 exposants,
100 conférences et ateliers,
100 disciplines à découvrir ou redécouvrir**

L'Association Forme Santé & Bien-être sait que chacun aspire de plus en plus à une vie saine, équilibrée dans le respect de son corps, son mental, en harmonie avec la nature et son environnement.

Le recours à une alimentation saine, biologique, aux produits naturels, à des techniques de méditation, de relaxation, de soin et de massages, ainsi que de développement personnel s'inscrit dans une philosophie de bien-être et de mieux-vivre.





Le sport-santé, une activité physique adaptée à toute personne, quelque soit son âge, ainsi qu'aux personnes en situation d'handicap, associé à une alimentation saine, limite l'atteinte à la qualité de vie, préserve ou rétablit la santé.

La santé est un état de bien-être total physique, social et mental de la personne.

Le salon « Vivons %100 Sport Santé Bien-Être » offrira un programme de sensibilisation publique qui comprendra des stands d'informations, des conférences et ateliers, des animations et de spectacles, tant pour les petits et les grands, jouant le rôle de catalyseur pour la transformation personnelle, le changement, le mieux être.



10 Grands pôles

1) LE POLE INSTITUTIONS ET ENTREPRISES

- a) Les ligues
- b) Les institutions
- c) Les collectivités
- d) ...

2) LE POLE ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTE ET SANTE

- a) Salles de remise en forme
- b) Salles de danse
- c) Clubs sportifs, d'arts martiaux, ...
- d) Parcours santé

3) LE POLE « BOUGEZ DES LA PETITE ENFANCE »

- a) Gymnastique petite enfance
- b) Eveil à la danse (expression corporelle)
- c) Yoga acrobatic enfant (Acroyoga)
- d) Yoga hamac enfant (Aéroyoga)
- e) Tibou relax

4) LE POLE PROFESSIONNELS DU BIEN-ETRE

- a) Soins de bien-être
- b) Massage
- c) Sophrologie /réflexologie / aromathérapie

5) LE POLE ZEN ET DETENTE:

- a) Yoga,
- b) Acroyoga
- c) Aéroyoga
- d) Taïchi

6) LE POLE PRODUITS NATURELS ET ARTISANAUX:

- a) Produits naturels
- B) Produits Bio
- c) ...

7) LE POLE BEAUTE BIEN-ÊTRE

- a) Esthétique
- b) Pédicure
- c) Beauté du cheveu
- d) Coin shopping

8) LE POLE ALIMENTATION SAINNE BIO DIETETIQUE :

- a) Diététique et nutrition
- b) ...

9) LE POLE ANIMATIONS

- a) Initiations gym, fitness, ...
- b) Démonstrations, défilés, spectacles ...
- c) Jeux
- d) ...

10) LE POLE CONFERENCE & ATELIER

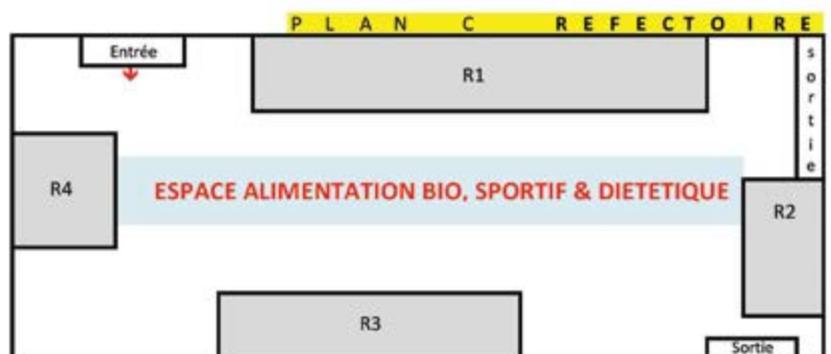
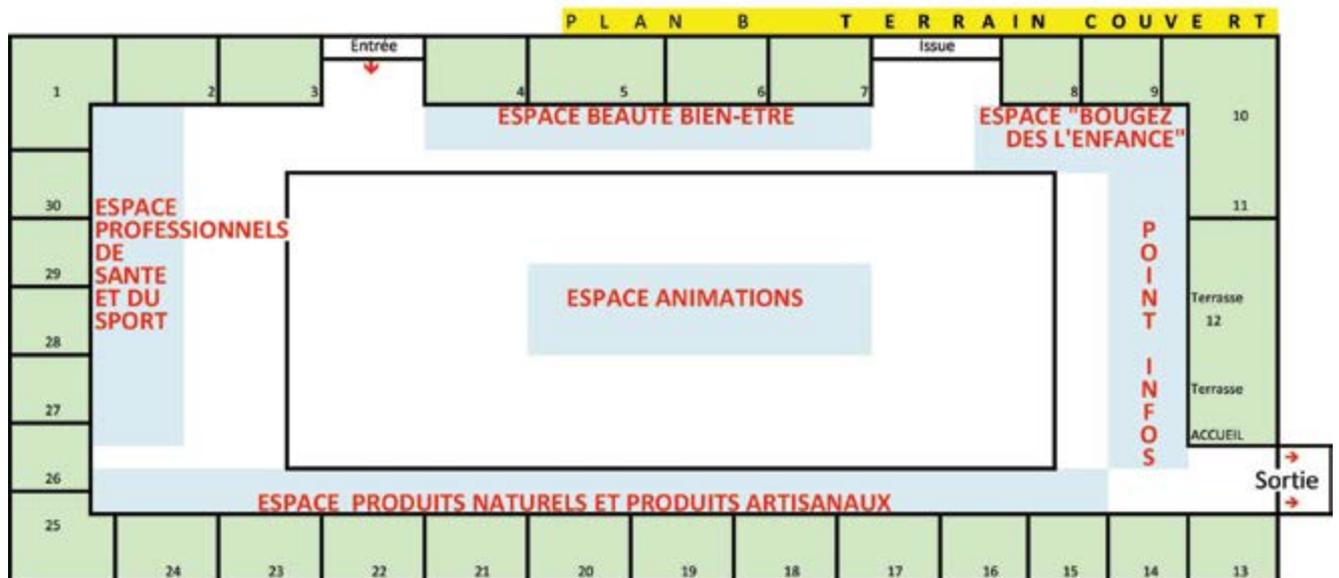
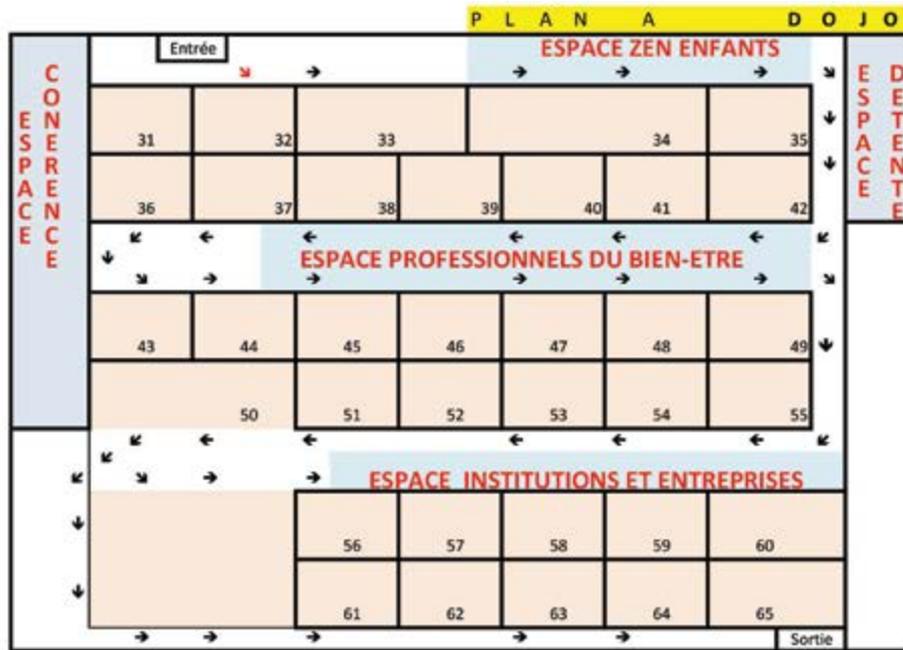
- a) Informer, sensibiliser, témoigner, échanger
- b) Conseiller, motiver
- c) Former

Autre point fort



Tout au long du salon,
déplacements sur le site de l'IMS **En petit train**

Plans A B C des stands



VIVONS 100% SPORT SANTE & BIEN-ÊTRE

À l'IMS (Mangot Vulcin – LAMENTIN) - Du 09 au 10 mars 2019 – de 8h00 à 20h00 (jours et heures d'ouverture au public)

CONTRAT D'ENGAGEMENT AU SALON 2019

****DOC. 1 – MISE A DISPOSITION DE STAND - Fiche exposant**

Nom de l'entreprise

Slogan _____

EXPOSANT

Prénom _____ Nom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone fixe _____ Téléphone mobile _____

Email _____

Site internet _____

Facebook _____

Plaque immatriculation de la voiture de déchargement _____

Nombre de badges _____

Thématique

Secteur d'activité _____

Produits présentés _____

☆ Serez-vous accompagné d'un autre exposant dans votre stand ? oui non
Si oui, ce dernier devra remettre son contrat dûment rempli et signé afin de prendre part au salon. Dans le cas contraire, l'accès lui sera interdit

☆ Avez vous des lots à faire gagner à l'occasion de jeux podium ou de la présentation de votre stand oui non
Si oui la liste des lots doit être remise à Polform en annexe à votre contrat

Forfait de location de Stands

COÛT GLOBAL H.T. & TTC *TVA : (8,5%)* D'UN MODULE POUR LES 2 JOURS D'EXPOSITION

NB : Il n'y a pas de tarif ½ journée, ni journée

| | |
|---|---|
| MODULE DE 09 M ² <input type="checkbox"/> 540,00 € HT soit 586,00 € TTC | AVEC ELECTRIFICATION DU STAND NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> → SUPPLEMENT 90 € → TOTAL 676 € |
| MODULE DE 12 M ² <input type="checkbox"/> 810,00 € HT soit 879,00 € TTC | AVEC ELECTRIFICATION DU STAND NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> → SUPPLEMENT 90 € → TOTAL 969 € |
| MODULE DE 18 M ² <input type="checkbox"/> 1125,00 € HT soit 1221,00 € TTC | AVEC ELECTRIFICATION DU STAND NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> → SUPPLEMENT 90 € → TOTAL 1311 € |
| MODULE DE 25 M ² <input type="checkbox"/> 1625,00 € HT soit 1763,00 € TTC | AVEC ELECTRIFICATION DU STAND NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> → SUPPLEMENT 90 € → TOTAL 1853 € |

L'exposant s'engage à verser 30% à la signature du contrat, 50% en janv. 80% en février et 100% au 1^{er} mars.

TARIFS PREFERENTIELS

Bénéficiez de 25% de réduction sur tout achat de stand avant le 20 décembre 2018

ABONNES BIEN-ÊTRE-MARTINIQUE : bénéficiez de 30% de réduction sur tout achat de stand avant le 20 décembre 2018

Mode de paiement

| Date | Somme versée | CB | Esp. | Nom BQ | N°Ch. | A verser le | Somme due | Signature |
|------|--------------|----|------|--------|-------|-------------|-----------|-----------|
| | | | | | | | 1 | |
| | | | | | | | 2 | |
| | | | | | | | 3 | |

VIVONS 100% SPORT SANTE & BIEN-ÊTRE

À l'IMS (Mangot Vulcin – LAMENTIN) - Du 09 au 10 mars 2019 – de 8h00 à 20h00 (jours et heures d'ouverture au public)

CONTRAT D'ENGAGEMENT AU SALON 2019

****DOC. 2 - MISE A DISPOSITION D'ESPACE - Fiche animateur conférence et/ou atelier et/ou cours**

ANIMATEUR CONFERENCE

1) Thème _____ jour _____ heure _____
 2) Thème : _____ jour _____ heure _____
 3) Thème : _____ jour _____ heure _____

Prénom, Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone fixe : _____ Téléphone mobile : _____

Email : _____

Site internet : _____

Facebook : _____

Plaque immatriculation voiture _____

ANIMATEUR ATELIER

1) Thème _____ jour _____ heure _____
 2) Thème : _____ jour _____ heure _____
 3) Thème : _____ jour _____ heure _____

Prénom, Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone fixe : _____ Téléphone mobile : _____

Email : _____

Site internet : _____

Facebook : _____

Plaque immatriculation voiture _____

ANIMATEURS COURS

1) Thème _____ jour _____ heure _____
 2) Thème : _____ jour _____ heure _____
 3) Thème : _____ jour _____ heure _____

Prénom, Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone fixe : _____ Téléphone mobile : _____

Email : _____

Site internet : _____

Facebook : _____

Plaque immatriculation voiture _____

VIVONS 100% SPORT SANTE & BIEN-ÊTRE
À l'IMS (Mangot Vulcin – LAMENTIN) - Du 09 au 10 mars 2019 – de 8h00 à 20h00 (jours et heures d'ouverture au public)

CONTRAT D'ENGAGEMENT AU SALON 2019

****DOC. 3 – CONDICTIONS GÉNÉRALES (1/2)**

L'objectif poursuivi par l'Organisateur est d'offrir un service de grande qualité aux visiteurs du Salon.

01. ADHESION AUX CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION DE SURFACE ET D'AMÉNAGEMENT DE STAND

Les présentes conditions générales sont applicables à l'ensemble des exposants, ci-après dénommés « Expositant (s) » demandant leur admission au SALON SPORT SANTE BIEN-ÊTRE, organisé par l'association CARAÏBE FORME BEAUTE BIEN-ÊTRE ci-après dénommées « Organisateur » à l'Institut Martiniquais du Sport, ci-après dénommé les « Sites ».

Dans le cadre de sa demande de réservation de stand, l'Expositant s'engage à prendre connaissance des présentes Conditions Générales du Salon. Il en accepte les termes et les approuve.

02. ENGAGEMENT- ADMISSION

Sans préjudice des dispositions particulières applicables au salon, l'envoi de la fiche de Participation ou sa validation constitue un engagement ferme et irrévocable de la part de l'Expositant de payer l'intégralité de sa participation au Salon. L'organisateur apprécie et vérifie l'adéquation entre son offre de produits et services et le positionnement du Salon. La réservation des stands sera adressée avant le 20 janvier. L'organisateur se réserve le droit de refuser une demande sans avoir à motiver sa décision. La direction du salon décide seule et définitivement de l'admission des exposants et des objets d'exposition.

03. PAIEMENT

L'exposant s'engage à verser 30% en déc. 50% en janv. 80% en février et 100% au 1^{er} mars.

04. ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS

L'Organisateur établit le plan du Salon et attribue les emplacements en tenant compte de la sectorisation de la manifestation et au fur et à mesure des admissions.

L'Organisateur fera ses meilleurs efforts pour tenir compte des désirs des Expositants et de la nature des produits exposés. A ce titre, compte tenu des contraintes imposées par le placement de l'ensemble des Expositants, l'Organisateur se réserve le droit de modifier les surfaces demandées par l'Expositant. L'Organisateur est seul juge de l'implantation des stands. La participation à des manifestations antérieures ne crée en faveur de l'Expositant aucun droit à un emplacement déterminé.

05. INSTALLATION ET DEMONTAGE

L'installation devra s'effectuer 1 jour avant l'ouverture de la manifestation à partir de 15h.

Le salon ouvrira ses portes au public à partir de 8h00. Toute manutention étant interdite dès l'ouverture au public. **ATTENTION : après déchargement du matériel lors de votre installation sur votre stand, veuillez retirer votre véhicule et le garer sur le parking prévu à cet effet.** Le démontage devra s'effectuer le dernier jour de la manifestation à partir de 20h.

06. HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC

De 8h00 à 20h. Les stands devront être découverts avant l'heure d'ouverture au public et ne pourront être recouverts qu'à l'heure de la fermeture. Par respect envers le public, les stands doivent être occupés pendant toute la durée du salon.

07. LAISSEZ-PASSER

L'accès au salon en dehors des heures d'ouverture est réservé aux personnes munies d'un laissez-passer (remis à l'accueil professionnel suivant la liste des collaborateurs fournie par vos soins à la réservation).

08. DECORATION ET AMENAGEMENT DES STANDS

Les exposants qui souhaitent aménager les stands au moyen de constructions supplémentaires devront respecter la législation en vigueur et être en mesure de présenter les attestations de classement des matériaux utilisés à la commission de sécurité (nappes, tapisseries qui répondent aux normes anti-feu). La publicité du contractant à l'intérieur du salon n'est autorisée que sur son stand. Les aménagements faits par tous les exposants, sans exception, à l'intérieur du stand, ne peuvent dépasser la surface attribuée. Les raccordements des stands à l'électricité sont faits aux frais de l'organisateur et doivent faire l'objet d'une demande écrite. Pour des raisons de sécurité, il est interdit de stocker les emballages derrière les stands ou dans l'enceinte du salon.

09. STAND

a) Jouissance du stand – Respect des dispositions légales et réglementaires

L'Expositant s'engage à ne pas occasionner une quelconque gêne (sonore, olfactive...) à l'égard des Expositants voisins ainsi qu'à ne pas nuire à l'organisation du Salon.

b) Dégradation

L'emplacement et les matériels mis à la disposition de l'Expositant par l'Organisateur sont réputés en bon état. L'emplacement loué et/ou le matériel fourni dans le cadre de l'aménagement du stand doivent être restitués à l'Organisateur en bon état d'usage. Toutes les détériorations causées au bâtiment, au chapiteau ou au sol occupé et constatées lors de la restitution du stand seront facturées à l'Expositant à l'euro.

VIVONS 100% SPORT SANTE & BIEN-ÊTRE

À l'IMS (Mangot Vulcin – LAMENTIN) - Du 09 au 10 mars 2019 – de 8h00 à 20h00 (jours et heures d'ouverture au public)

CONTRAT D'ENGAGEMENT AU SALON 2019

****Doc. 3 - CONDITITONS GENERALES (2/2)**

10. DEMONSTRATIONS / ANIMATIONS / CONFERENCES / ATELIERS

a) Démonstrations

Les démonstrations à l'aide de micro, sont strictement interdites dans le stand.

b) Animations podium

L'Exposant devra présenter un projet précis (matériel et source sonore utilisés, type d'animation, thème, intervenants, invités ...) au plus tard le 30 janvier. Seuls les projets validés par l'Organisateur pourront être réalisés.

c) Conférences

L'Exposant devra présenter un projet précis (matériel et source sonore utilisés, thème, intervenant ...) au plus tard le 30 janvier. Seuls les projets validés par l'Organisateur pourront être réalisés.

d) Ateliers

L'Exposant devra présenter un projet précis (matériel et source sonore utilisés, type d'atelier, thème, intervenants, tarifs ...) au plus tard le 30 janvier. Seuls les projets validés par l'Organisateur pourront être réalisés.

11. PRISES DE VUES / MARQUES

L'Exposant autorise expressément, à titre gracieux, l'Organisateur :

- à réaliser, s'il le souhaite, des photos et/ou des films le représentant ainsi que les membres de son équipe, de même que les produits exposés sur son stand ;
- à utiliser librement ces images sur tous supports, notamment publicitaires (y compris Internet), en France comme à l'étranger et pour une durée d'un an à compter de la signature de la présente demande de participation ;
- à citer et reproduire gracieusement sa marque, ou dénomination sociale, comme référence commerciale pour les besoins de sa communication, sur tous supports (notamment Internet), et ce pour une durée d'un an à compter de la signature de la présente demande de participation.

L'Exposant qui ne souhaite pas que tout ou partie de son stand ou un des éléments qui y est représenté (logo, marque, modèle...) ou certains membres de son équipe, figurent sur les films et/ ou photographies et/ou le support internet utilisés pour la promotion du Salon doit en aviser préalablement par écrit l'Organisateur avant l'ouverture du Salon.

12. DEPOSITION LEGALE DE SECURITE, GARDIENNAGE

Les stands seront surveillés pendant les nuits du 09 au 10 mars de 20h00 à 07h. En aucun cas les stands ne seront surveillés pendant les heures d'ouverture aux exposants et au public.

13. ASSURANCE, RESPONSABILITE

Les exposants sont tenus d'assurer le matériel, le mobilier et les marchandises qu'ils exposent et de souscrire un contrat de responsabilité civile pour la durée de la manifestation, livraison, installation et démontage compris (merci de vous munir de votre quittance d'assurance professionnelle en cas de besoin). Les marchandises exposées, le matériel de décoration du stand séjournant dans les locaux du salon sont aux risques et périls de l'exposant.

La direction du salon décline toute responsabilité pour les vols, dégradations ou dommage intervenant dans les stands ou provoquées par le public durant les heures d'ouverture du salon.

Durant les heures d'ouverture et lors de l'installation et du démontage, l'exposant est responsable de la surveillance de son matériel. Il s'engage à être présent dès l'ouverture jusqu'à évacuation complète des lieux d'exposition.

14. ANNULATION DU SALON POUR FORCE MAJEURE

En cas d'annulation du Salon par l'Organisateur pour survenance d'un cas de force majeure, l'Organisateur en avisera sans délai les Exposants. Dans une telle hypothèse, il n'y aura lieu à aucun dommages-intérêts et les sommes perçues par l'Organisateur seront restituées à l'Exposant.

15. DESISTEMENT

Toute annulation de la part de l'Exposant doit être notifiée à l'Organisateur par écrit. En cas d'annulation par l'Exposant, à quelque date que ce soit et qu'elle qu'en soit la cause, les sommes déjà versées au titre de la location du stand demeurent acquises à l'Organisateur.

16. SANCTIONS

Dès lors qu'une infraction aura été constatée, l'Organisateur sera en droit de résilier le présent contrat sans préjudice des dommages et intérêts qui pourront être réclamés à l'Exposant et reprendra immédiatement la libre disposition des espaces loués.

Les présentes CONDITIONS GENERALES comprennent deux pages et éditées en double exemplaire. Toutes les pages doivent être paraphées et comporter la mention « Lues et approuvées », la dernière signée. Elles ne doivent comporter aucune rature ni annotations manuscrites qui entraîneraient l'annulation du présent contrat.

L'ORGANISATEUR

DENOMINATION DE LA SOCIETE DE L' EXPOSANT

PRENOM, NOM

Lues et approuvées le

Signature et tampon de l'exposant

PORTEUR DU PROJET

L'Association Forme Santé & Bien-être
Présidée par Sandrine JEAN-ALPHONSE
0596604798
0696882142

REGISSEUSE GENERALE

Monique ASSOUVIE
0696849858

COORDINATRICE

Jacqueline PSYCHE
0696417988

**CHEF DE PROJET
CHARGÉ DE COMMUNICATION**

Sylvio GIBON
0696238104

ASSISTANTE DE PROJET

Déborah JEAN-MARIE-DESIRE
0696026338

PARTENAIRE OFFICIEL

Institut Martiniquais du Sport

REJOIGNEZ NOUS SUR

BIEN-ETRE-MARTINIQUE.COM

Téléchargement du dossier exposant
plan des stands

CARAIBEPASS.COM

Invitation gratuite pour des visiteurs
Réservation de stand et paiement en ligne

HAUTS DE CALIFORNIE
97232 LE LAMENTIN
MARTINIQUE

**FORME, SANTÉ
& BIEN-ÊTRE**

